

Demandes de propositions des clubs: National Winter Sports Development Association (NWSDA) – Programme de support de club AltaGas

Un programme d'assistance financière visant à soutenir le développement des fondeurs canadiens en compétition internationale.

Le 16 avril 2020

1. APERÇU

La *National Winter Sports Development Association* (NWSDA) a été créée grâce à la prévoyance et au soutien de la famille Disbrow pour aider les clubs de ski de fond capables de développer et former des skieurs et des entraîneurs compétents selon une planification de développement à long terme. L'objectif à long terme est d'améliorer et de maintenir le niveau de performance et le classement du Canada à l'échelle internationale. La NWSDA est dotée d'un conseil d'administration qui décide de la direction et de la distribution des subventions de la NWSDA. Nordiq Canada gère et administre le financement annuel octroyé par le conseil d'administration de la NWSDA.

Notez que pour la saison 2020-21, le support financier de la NWSDA sera bonifié par une contribution équivalente d'AltaGas afin d'atteindre les objectifs habituels de la NWSDA.

L'ordre des priorités d'aide financière de l'Association est le suivant:

1. L'embauche d'entraîneurs professionnels à temps plein pour diriger des programmes annuels de développement des athlètes. L'entraîneur doit adapter une approche inclusive au Guide de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Nordiq Canada intitulé «Ski de fond - Un sport pour la vie».
2. Faire progresser la formation des entraîneurs professionnels et des coureurs de ski de fond qui veulent devenir des entraîneurs professionnels; cela peut inclure de les aider avec leur éducation à l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE) ou d'autres possibilités pour améliorer leur carrière.
3. Offrir une aide financière pour les athlètes qui ont les compétences et le désir de concourir, d'abord pour leur club et leur équipe provinciale, puis au niveau de l'équipe nationale de ski.

2. CADRE DES DÉBOURSÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE

Prenez note qu'en conséquence de l'impact malheureux de la pandémie actuelle de COVID-19, la NWSDA doit réduire de 66% sa contribution financière au programme pour 2020-21 par rapport à l'an dernier. Heureusement par contre, cette baisse de financement de la NWSDA sera partiellement mitigée par l'investissement annuel d'AltaGas destiné aux mêmes fins et dans une proportion équivalente. Ainsi l'enveloppe totale disponible pour ce programme en 2020-21 sera « seulement » amputée de 35% par rapport à 2019-20.

L'attribution des fonds aux clubs pour la saison 2020-21 sera basée sur les priorités de la NWSDA selon les lignes directrices suivantes:

- a) La qualité du programme proposé par le club et les systèmes de soutien organisationnel pour la prestation du programme.
- b) Aide financière pour le développement et la formation des entraîneurs de carrière au

- niveau des clubs en fonction des plans de perfectionnement des entraîneurs.
- c) Évaluation objective des standards de performance (40%), des entraîneurs et support technique (40%) et du bassin d'athlète haute performance (20%)
 - d) Aide financière pour les athlètes individuels conformément aux lignes directrices d'admissibilité publiées et des buts et objectifs à long terme de l'athlète menant au succès international. (*Remarque: la subvention de l'athlète est prévue par un processus de demande distinct*)

3. ADMISSIBILITÉ DES CLUBS ET PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

3.1 Admissibilité des clubs

- a) Tout club de ski de fond affilié à l'organisme national avec un entraîneur à temps plein ou un candidat désigné comme entraîneur à temps plein;
- b) Le club doit démontrer qu'il s'engage à assurer un minimum de sécurité d'emploi pour l'entraîneur considéré pour cette aide financière. Cela comprend un engagement minimum de deux ans, conditionnel au soutien financier, avec un ensemble d'avantages sociaux comprenant un régime de services médicaux et d'assurance et une cotisation à un régime REER avec une entente de contribution de contrepartie;
- c) Les subventions aux clubs seront orientées vers des clubs de haute performance établis ayant une histoire récente de réussites nationales et internationales, mais les clubs en développement qui peuvent démontrer le potentiel de mettre sur pied des programmes de développement à long terme menant à une excellence internationale seront également considérés.

3.2 Demande du club

Soumettre les renseignements suivants dans un seul document PDF. La demande de votre club doit utiliser les titres suivants et dans l'ordre indiqué ci-dessous. (au maximum 10 pages; sous forme de points est acceptable)

- a) Lettre de présentation: une lettre d'une page indiquant le montant demandé à la NWSA et un bref aperçu des besoins du club et comment ces fonds seront utilisés.
- b) Formulaire de demande de la NWSA-AltaGas: Remplir l'ANNEXE A.
- c) Organisation: Le club doit être en mesure de démontrer son efficacité organisationnelle en s'appuyant sur une équipe de bénévoles et un système de développement sain et dynamique basé sur le modèle du DLTA. Fournir: Un organigramme du club et un tableau des programmes (de l'étape *Apprendre à s'entraîner* jusqu'à l'étape *Apprendre la compétition* du DLTA) qui inclura le nombre d'athlètes et d'entraîneurs dans chacune des étapes du DLTA du programme du club.
- d) Description du programme et plan opérationnel: décrivez comment le club améliorera le programme actuel et ciblera les besoins des athlètes de développement qui aspirent à atteindre l'excellence dans le sport au niveau;
- e) Budget opérationnel: présenter un budget approximatif pour le programme 2019-2020 du club, en précisant les sources financières du club, le montant demandé à la NWSA-AltaGas et à quoi serviront les fonds;
- f) Plan complet pour les entraîneurs: décrivez le perfectionnement professionnel et le cheminement de carrière du récipiendaire de la subvention d'entraîneur du club désigné. Cela devrait inclure:

- i. le niveau de responsabilité de l'entraîneur
- ii. les objectifs de formation des entraîneurs désignés, tels que l'avancement de leur formation à l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE) et d'autres occasions d'amélioration de carrière (si vous avez déjà reçu ces fonds, veuillez indiquer votre capacité à suivre le plan d'entraînement des entraîneurs de l'année précédente).

g) Réalisations de performance du club: énumérez les réalisations du club au cours des deux dernières années; c'est à dire : le classement général national du club; le classement national junior du club; le classement ou les résultats provinciaux; liste des athlètes qualifiés pour les équipes provinciales, l'équipe nationale ou l'équipe nationale de développement; les championnats du monde juniors et des moins de 23 ans et les athlètes qui ont gradué aux programmes seniors de l'ENS au cours des huit dernières années.

h) Coopération provinciale et nationale: décrivez brièvement comment votre club coopère au sein de vos structures provinciales et nationale (par exemple: participation aux camps d'entraînement, circuit de course provincial, AGA, circuit NorAm, comités, etc.)

4. DÉTAILS SUR LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Soumettre à : Stéphane Barrette, directeur, Développement des entraîneurs et des athlètes, sbarrette@nordiqcanada.ca

Date limite: le 8 mai 2020

Processus de sélection:

- Toutes les demandes seront examinées par un comité de sélection mis sur pied par Nordiq Canada et à l'aide d'une grille d'évaluation objective (voir 2.c)
- Le comité de sélection déterminera une brève liste de candidats.
- Le comité de sélection enverra la brève liste des candidats au conseil de la NWSDA pour la sélection finale et l'approbation.
- Les candidats retenus seront avisés par téléphone et / ou par courriel.

Questions

Pour toute question ou préoccupation, veuillez communiquer avec Stéphane Barrette, Directeur du développement des athlètes et entraîneurs, sbarrette@nordiqcanada.ca

Avis de sélection: aux alentours du 1^{er} juin 2020 (à confirmer avec le conseil de la the NWSDA)

Soumissions électroniques requises. Veuillez inclure les renseignements requis à l'annexe A.

ANNEXE A – RENSEIGNEMENTS DU CLUB ET DE L'ENTRAÎNEUR

A) Renseignements du club

1. Nom du club: _____
2. Personne-ressource principale: _____
3. Téléphone: _____
4. Courriel: _____
5. Adresse postale: _____
6. Montant de soutien demandé de la NWSDA: _____

B) Renseignements de l'entraîneur

1. Entraîneur du club: _____
2. Entraîneur-adjoint du club (le cas échéant): _____
3. Expérience de l'entraîneur: Veuillez joindre un bref curriculum vitae incluant l'expérience et la formation des entraîneurs.
4. Échelle salariale prévue pour le personnel d'entraîneurs: _____
5. Les trois principaux défis de l'équipe d'entraîneurs pour la saison 2020-21:
 - a) _____
 - b) _____
 - c) _____